AUX TROIS ORDRES ASSEMBLÉS ET NON RÉUNIS.

SECONDE ÉDITION.

Noblesse.

POURQUOI, nobles françois, retardez-vous la marche de vos opérations ?.... Le salut de votre patrie ! Seroit-elle forcée, après vous avoir comblés de tant de faveurs & de bienfaits, de vous regarder comme les ennemis déclarés de sa prospérité ! Votre auguste monarque ne vous auroit-il convoqués, dans un moment si pressant, que pour vous voir débattre, & lui disputer le sacrifice qu'il a tant de droits d'exiger ! Hâtez-vous de répondre à ses vues ; sa volonté est l'unique objet de sa gloire, & du bonheur de ses peuples...... Montrez-leur une fois que vous êtes des citoyens vertueux, & non pas leurs tyrans. Dans ce moment de désespoir, où les calamités sont à leur comble, où la nature épuisée succombe sous le poids d'une taille arbitraire, & de fléaux redoublés du ciel, vous refuseriez-vous encore à partager leurs peines ? seriez-vous insensibles à leurs cris touchans ?

conferveriez-vous, au milieu de tant de maux qui affligent l'humanité, un front triomphant, une ame tranquille, un cœur refferré? souririez-vous encore dédaigneufement à la vue de leur infortune, que vos injuftices, vos folies & vos profufions ont peut-être caufées? Ah! loin de faire l'ornement de votre patrie; loin de recevoir le refpect & les hommages des peuples fur un théâtre où la fortune ou le hafard, peut-être plus encore que le fentiment, vous a placés;.... loin de vous expofer dans un jour favorable, vous deviendrez, à jufte titre, les objets de leur indignation & de leur reffentiment.

Non, ne comptez plus fur ces ftratagêmes abominables dont vous vous êtes fervis pour traverfer & rompre les mefures de la fageffe & de l'equité du monarque. Si vous futes affez ingrats pour oublier fes bienfaits, il n'oubliera jamais vos fourdes menées & vos noirs complots. Ne croyez pas déformais armer à votre volonté les peuples, & les foudoyers par un vil prix & le plus cruel des artifices. Ils ont reconnu, mais trop tard, leur erreur. L'impatience & l'amour de la patrie les précipiteront déformais vers leurs femblables..... Ils s'uniront à eux, & ne formeront plus que des citoyens courageux, pour foutenir de concert les droits



de leur liberté. Vous en frémirez;... votre cœur se glacera d'effroi;..... vous voudrez revenir sur vos pas;..... mais vos efforts, vos prieres, vos supplications seront vaines & inutiles, & le rebut vous ramenera à l'endroit que vous redoutez le plus,... au mépris & à l'avilissement.

Il est encore temps de prévenir un sort si affligeant, que l'orgeuil semble vous rendre inévitable. Dépouillez-vous de cette chimere qui vous trompe, qui vous étourdit & qui vous séduit; de ces privileges, de ces prétentions frivoles, de ces droits usurpés, de ces vaines parures dont la fortune vous orne, qui ne sont qu'une écorce appliquée & non pas unie à votre être, & devenez, par un sacrifice généreux, les amis des enfans de la patrie.

Haut clergé.

Et vous sur-tout, chefs de la religion, ministres de la cabale & de la division plutôt que les amis de la paix & de l'union, redoutez & la colere du ciel outragé par votre licence & vos sourdes trahisons, & les animosités des peuples irrités par votre dureté & vos mépris insultans. Vos biens, vos trésors, votre abondance est dans leurs mains..... Ils vous atten-

dent, miniſtres dénaturés, pour les receuillir...
Livrez-vous encore à l'eſpoir frivole & trompeur de la voir dans vos greniers. Ah! leurs offrandes ne feront déſormais deſtinées que pour des ames pures & dépouillées de toutes prétentions chimériques, qui éléveront des mains innocentes, & non pas flétries par le vice & l'intrigue, vers le maître des temps, vers l'aſtre du jour, pour faire tomber des roſées fécondes ſur les champs qu'ils arroſent eux-mêmes de leurs ſueurs, & dont vous retirâtes ſi injuſtement un tribut, pour l'appliquer à des uſages pernicieux au bien de la patrie.

Oui, les peuples ne veulent plus voir au milieu d'eux que des paſteurs zelés, fideles, & non pas des hommes diſſipés par les paſſions, inſenſibles aux maux qui affligent l'humanité; qui ne ſavent que reſpecter leurs immunités, toujours prêts à tout ſacrifier pour les défendre & les conſerver. Ah! malgré l'orgeuil de vos belles réſolutions pour le bonheur de l'état, malgré la fierté de votre prévoyance, l'expérience l'a démentie, & renverſé vos trophées à meſure que vos mains perfides vouloient les élever. Mais c'eſt en vain que vous luttez contre les aſſauts de la deſtinée, que vous vous agitez, que vous vous tourmentez dans votre foibleſſe,

& que vous faites consister, par des feintes & des ruses, toute votre gloire à ne pas céder aux vues légitimes du monarque, votre bienfaiteur. Loin de vous élever dans cette auguste assemblée, où vous voulez tenir un rang qui ne vous est point dû, vous serez sans cesse terrassés & accablés sous le poids de la honte & de l'ignominie, après avoir long-temps bravé les vents & les orages, méprisé vos concitoyens, & la paix que vous deviez ramener dans le sein de l'église, bannie par votre faste & mauvais exemples. Que cette conduite est révoltante dans des chefs d'une religion qui n'inspira jamais que des sentimens généreux & désintéressés, & qui ne subsistent que par les bienfaits des peuples; des ministres qui ne devroient goûter d'autre bonheur que celui de les secourir dans la nécessité! Non, la nature ne vit jamais dans son sein d'hommes plus étranges, plus durs & plus insensibles aux malheurs des temps, aux calamités publiques & aux besoins urgens de l'état. Si quelquefois ils secourent leurs semblables, perfides dans leurs caresses, leur orgueil distribue les affronts avec les bienfaits; leur pitié, leur humanité outragent l'infortuné en lui tendant la main. Qu'ils doivent donc être terribles lorsqu'ils se vengent! Le grain

noircit l'horifon & préfage la tempête, la fumée décele l'incendie, mais la foudre qui part de leurs mains perfides ne brille, ne tonne qu'à l'inftant où elle écrafe. Ils cachent leurs traits odieux fous le manteau féduifant de l'amitié, jufqu'à ce qu'ils les aient appuyés fur le cœur de leur victime. Qu'on n'accufe point d'exagérer, l'expérience n'en a que trop convaincu les peuples; plût à dieu qu'on pût en fauver, en ce moment, à la nation le hideux fpectacle. Après avoir goûté toute l'amertume d'une fi trifte vérité, refteroit-elle encore calme, froide & indifférente à la vue des chefs qui fe font toujours crus avilis par la modeftie, dépouillés par la juftice, appauvris par la bienfaifance, trahis par la vérité, détruits par la générofité & la grandeur d'ame?

Les communes de France.

Et vous, communes, autant diftinguées par vos lumieres que par votre expérience, non pas dans l'art funefte d'une fauffe politique, que vous ne connûtes jamais, art meprifable & aviliffant pour des hommes qui doivent penfer; fi vous croyez que la voie de délibérer par ordre foit préjudiciable au bien de l'état, à celui des

peuples, à la cause générale que vous soutenez avec tant de sagesse, de prudence & de modération; lisez, dignes organes de vos concitoyens, lisez dans les annales de la France;.... c'est vous qui formâtes de tout temps le corps de la nation, qui remportâtes des victoires, qui renversâtes les plus fiers remparts, qui ravageâtes les plus vastes royaumes, qui mîtes en déroute les armées les plus formidables, qui bravâtes mille fois le trépas, qui reculâtes au-delà des plus vastes mers les barrieres de votre empire, qui ébranlâtes les nations orgueilleuses; & les enchaînâtes à votre char comme des trophées consacrés à votre gloire; c'est vous qui ceignîtes le front de vos rois de lauriers; & qui les affermîtes sur le trône; c'est vous qui mîtes entre leurs mains le sceptre & l'épée pour défendre vos droits inaliénables..... Et le prix de tant d'héroïques actions se borna toujours à la peine, à des corps mutilés, aux poids des charges publiques! les avantages, les honneurs décernés à vos chefs, déjà si bien payés de vos épargnes & de la substance de vos sueurs! Le moment est venu..... Faites cesser une incapacité aussi injuste que celle de l'avilissement. Rendez à la nation françoise ses droits naturels, imprescriptibles & inaltérables. Tout ce qui n'est pas

vous, ne peut avoir nulle prérogative, ni de diſtinction, ni de voix délibérative pour le bien général de la monarchie, à moins qu'il ne ſoit uni avec vous, & ne prononce que par votre organe, que par vous; comme des membres ne faiſant qu'un même corps dont vous êtes l'ame.

Il eſt temps, colonnes invincibles des communes, de rompre des fers dont on vous chargea contre le droit des gens. Aſſervies depuis tant de ſiecles ſous le joug de l'eſclavage & de la tyrannie d'un pouvoir arbitraire des miniſtres ambitieux, qui abuſerent ſi ſouvent de l'autorité ſouveraine pour faire le mal, & qui ne ſurent jamais mettre d'autres bornes à leurs noirs projets que ceux de leur impuiſſance, le monarque le plus tendre, l'immortel Louis le Juſte, veut enfin les rompre ces fers odieux à une nation libre. Rendez-vous donc à la conformité de votte conſtitution. Telles ſont les condoléances de vos concitoyens. Ils attendent avec impatience la fin de leur aviliſſement & la diminution de leurs impôts trop onéreux, & oſent ſe promettre que le nom françois ne ſera plus, à ces fiers inſulaires, un ſujet de dériſion, à ces peuples jaloux de la proſpérité de la monarchie, qui ont peut-être déjà mis

tout en œuvre pour la soudoyer, la soulever & user de represailles, pour profiter de ses malheurs. Trompez leur attente;.... rendez-vous libres,.... & ils vous redouteront.... Restez dans la servitude,.... ils se riront de votre lâcheté, & en sauront profiter. Déjà enrichis de vos trésors, que vous n'avez pu conserver pour des pompons, des rubans, de l'acier, qui ont fait tomber votre commerce & détruit vos manufactures, ils vont construire des vaisseaux, soudoyer un grand nombre de troupes, & viendront jusques dans vos ports pour vous braver & vous insulter.

Redoutables communes ! non, il n'est pas nécessaire de vous porter à reprendre ce que vous n'avez jamais dû perdre, un usage qui a toujours dû être inaliénable, la puissance de l'exercice de vos droits. La nature de votre constitution en fut indignée & outragée; promenez vos regards dans l'histoire de la création de la monarchie françoise, & vous y verrez que les Gaulois n'appellerent les francs, & ne se réunirent avec eux que pour se soustraire à la tyrannie de l'empire romain, pour assurer leur liberté & l'utilité publique, & que, s'ils se donnerent un roi, ils ne se proposerent jamais de l'élever pour son utilité personnelle, pour

celles des peuples que les princes ont toujours dû regarder comme sujets libres & indépendans d'un pouvoir arbitraire & indéfini.

Conservez donc, dignes communes, à votre gouvernement toute sa forme, & à votre monarque la puissance & l'autorité que vous lui avez mises en main. C'est un pere tendre qui n'en abusera jamais, qui chérira ses enfans malgré les cris de l'envie & de l'imposture. Montrez, dans ce moment de soulevement contre sa volonté, ces sentimens généreux dont vous ne vous départîtes jamais, lorsqu'il fut question de sa gloire, & de soutenir le trône chancelant que des jaloux & envieux de sa prospérité voudroient renverser. Faites paroître ce courage, cette fermeté invincibles à ces oppresseurs de l'humanité : c'est une cause générale qui doit vous intéresser vivement; il ne s'agit plus de déliberer, reprenez sans délai votre pouvoir, le bonheur de vos concitoyens ; la nation est plus qu'aucune autre attachée à l'honneur, & amoureuse de sa liberté ; c'est un avantage qu'elle a sur tous les autres peuples. Si elle fut de tout temps attachée sincérement à son monarque, ce n'est que par là qu'elle est bien persuadée que c'est Dieu qui appelle les princes au trône, & par la voie du peuple qu'ils sont élus ; qu'il

eſt le protecteur des ſociétés humaines, & que ce n'eſt que par la requête du peuple qu'ils deviennent *ſes oints*. Lui même à établi ce moyen de connoître ſon élection & ſa volonté, lorſqu'il dit à Samuël d'écouter la voix de ſon peuple qui lui demandoit un roi : *audivi vocem eorum, & conſtitui ſuper eos regem.*

Ces maximes ont toujours été celles du royaume, elles furent reſpectées ſous la ſeconde race de nos rois, elles ne le furent pas moins ſous la premiere, & elles ont paſſées intacte à la troiſieme race : car, ſelon la chronique de S. Denis, Louis-le-Gros ne *fut appellé que par la volonté de Dieu à la hauteſſe & à la ſeigneurie du royaume, par le commun accord des prudhommes & des bonnes gens.* La couronne annexée à la perſonne d'Henri IV ne lui fut dévolue & déférée que par la loi ſalique, par le conſentement univerſel de tous les françois. La premiere ſource de l'autorité des rois, dit Maſſillon prêchant devant Louis XV, *vient de nous, ils n'en doivent faire uſage que pour nous.*

Quelle que ſoit donc l'élévation d'un monarque, le trône ne peut le placer au-deſſus des loix de la nature ; ſujet & enfant de la patrie, l'amour filial qu'il lui doit doit être ſans bornes. C'eſt pour ne point oublier ces devoirs naturels, que le rit

de son sacre lui rappelle si souvent l'idée tendre de sa patrie, pour qu'il soit toujours disposé à montrer à ses sujets un visage de bonté & d'affection, qui répande la joie dans l'ame de tout son peuple. Leur objet est de faire connoître non-seulement l'union intime que le roi contracte avec son peuple, mais qu'il s'oblige à un gouvernement économique, & que les liens d'amour & d'affection ne permettent pas, dans cette alliance, d'y admettre ceux de la servitude; qui les croiroit incompatibles, n'auroit pas l'idée d'un bon prince tel que celui que la France a le bonheur de voir sur son trône : aussi est-ce pour cet objet que Charles VIII faisoit dire par son chancelier Rochefort, aux états de Tours, le roi de France regne sur des *francs* & non sur des *serfs*.

Les francs qui ne faisoient qu'une même nation, qu'un peuple avec les gaulois de la premiere Belgique, avoient adopté les usages politiques & les loix sages de ces derniers, de même qu'ils adoptoient les rits belgiques pour l'inauguration de leurs rois, parce qu'ils étoient ceux du territoire, comme ils donnoient leur nom à cette nation réunie pour la défense de la liberté, dont leur ligue se regardoit comme le *boulevard*. Les rois s'obligent donc par serment à la défendre, cette liberté précieuse & honorable à un état

monarchique, à gouverner selon la coutume de leurs peres, & à consulter, non pas les grands de leur royaume, qui sont leurs serviteurs, mais le corps de la nation, comme le conseil de leurs fideles sujets pour le maintien de l'ordre légal, de la justice & de la paix.

Aussi est-ce là le motif qui porta Philippe-le-Bel à convoquer les états généraux comme une nécessité indispensable de prendre conseil de son peuple. Il est vrai qu'ils s'étoient assemblés à Couleines, l'an 844, pour la réformation des abus de l'état, & pour celle de Charles-le-Chauve lui-même, sans avoir besoin d'autre convocation que celle de la nécessité publique. Mais cette diete générale de la nation se convoquoit elle-même dans une diete précédente. Le regne de Charlemagne en fournit un exemple qu'on ne peut contester. L'auteur de la vie de Louis-le-Débonnaire en donne un autre, qui fait voir clairement que l'exercice de ce droit national étoit ordinaire, & que la nation en jouissoit en vertu des loix fondamentales; ces loix par rapport auxquelles le prince est dans l'heureuse impuissance d'y donner atteinte, ou d'en empêcher l'exécution, pourroit-on encore contester à la nation le droit qu'elle a de se convoquer elle-même, de s'assembler selon que les be-

soins publics l'exigent. C'est alors que la volonté de Dieu s'accomplit, en la convoquant pour sa propre conservation, comme le dit Hincmar de Reims; & nulle puissance n'est en droit d'empêcher l'exécution de cette volonté divine. *Vous vous êtes rendus ici de toutes parts par l'inspiration de celui qui donna à tous les animaux l'instinct de se rendre dans l'arche de Noé, sans que personne les y assemblât.*

Bien opposée à un gouvernement militaire, la nation françoise peut montrer évidemment que le trône qu'elle a élevé differe de celui des empereurs romains, presque toujours en proie aux factions, & dont la loi *regia*, qui les rendoit maîtres absolus de la législation, paroissoit depuis long-temps entraîner la chûte inévitable; loi pernicieuse qui en avoit enfanté une infinité d'autres qui, selon Tacite, avoient jetté l'état dans une maladie plus incurable que celle des désordres précédens.

Les Romains, en traçant les plus belles leçons à leurs empereurs, ne remédioient point à ces vices de la constitution de l'empire en matiere de politique. Les conseils sont sans force & sans activité: mais ils instruisoient les peuples qui voudroient fonder des trônes, ils les invitoient à leur donner une base plus solide qu'ils ne

l'avoient fait eux-mêmes, & à ne compter que sur la sagesse de leur constitution; jamais nation n'en profita mieux que les François; persuadés que l'intérêt le plus important, la durée certaine & l'honneur de leur monarchie dépendoient d'une sage constitution, ils en bannirent non-seulement la *domination militaire*, mais encore la puissance absolue & indéfinie, ensorte que le prince ne cessant point d'être *citoyen*, ne peut jamais *préférer son intérêt particulier à l'intérêt général, ni se mouvoir par sa volonté personnelle, mais seulement par les vœux publics*, dit Claudien à Honorius, *tu civem patremque geras, tu consule cunctis nec tibi; nec tua te moveant, sed publica vota.*

Les François éclairés par les maximes saines des loix gauloises, en ont toujours profité; assez sages pour en faire la loi fondamentale de leur gouvernement & toute la base de leur monarchie, & pour la rendre aussi respectable qu'inviolable, leurs rois firent serment de ne jamais tenter à leurs constitutions; on en trouve un exemple assez frappant dans le sacre de Saint-Louis: « Je promets à Dieu & au peuple, dans ce » moment & pour la suite, *de faire avoir & » conserver*, selon ma puissance & ma connois- » sance, à la sainte église de Dieu & au peuple

612

» qui m'est soumis ; *loi*, *justice* & *paix*, en la » maniere que nous pourrons aviser mieux, » *dans le conseil de nos fideles* ».

C'est donc *la sagesse* qui doit régler la puissance du prince, & c'est dans le *conseil* du corps de la nation que représentent les communes, que réside toute cette *sagesse* ; c'est donc à elles seules d'opérer le bien public, en réformant tous les abus de l'état, & en mettant de l'ordre dans les finances.